



Le d  placement des civil  s au Liban par Isra  l constitue un possible crime de guerre

Description

Les tactiques isra  liennes d  expulsion massive de civil  s libanais  s risquent de violer directement le droit international.

Par Nadia Hardman, le 23 mars 2026



Des personnes fuyant les bombardements israéliens sont bloquées dans des embouteillages sur la route de Saïda, au Liban, le 23 septembre 2024. AMR ABDALLAH DALSH / REUTERS

Les attaques israéliennes au Liban et la menace d'autres venir ont contraint plus d'un million de personnes à fuir leurs foyers. Cela représente près d'un cinquième de la population totale d'un pays qui accueille déjà le plus grand nombre de réfugiés par habitant au monde.

Depuis deux ans, Human Rights Watch (HRW) documente les stratégies de déplacement d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, qui ont forcé les habitants de camps de réfugiés et de quartiers entiers à fuir, souvent sous la menace immédiate de frappes

â€œriennes ou dâ€™opérations militaires en cours. Nous voyons aujourdâ€™hui les mÃªmes tactiques dâ€™oploies au Liban. Les ordres dâ€™Ã©vacuation israÃ©liens visent de vastes zones de la population Ã majoritÃ© chiite dans le sud du Liban et la banlieue sud de la capitale, Beyrouth Ã soit environ 15 % du territoire libanais. Les habitantÂ·es ont cherchÃ© refuge chez des amiÂ·es et des proches, dans des abris gÃ©rÃ©s par le gouvernement, ou se sont tout simplement installÃ©s le long du littoral de Beyrouth, elle-mÃªme visÃ©e par une rÃ©cente frappe israÃ©lienne.

Les lois de la guerre stipulent que les civilÂ·es ne peuvent Ãªtre contraintÂ·es de quitter leurs foyers quâ€™en cas de nÃ©cessitÃ© militaire impÃ©rative ou lorsque la sÃ©curitÃ© de la population est en danger. Lâ€™Ã©vacuation doit Ãªtre temporaire, et les personnes doivent Ãªtre autorisÃ©es Ã rentrer dÃ¨s la fin des hostilitÃ©s. En bref, la guerre nâ€™est pas une licence pour expulser des peuples de leurs terres.

Ã Gaza, lâ€™armÃ©e israÃ©lienne a dÃ©placÃ© de force la quasi-totalitÃ© de ses deux millions dâ€™habitantÂ·es grÃ¢ce Ã un systÃ¨me dâ€™Ã©vacuation qui exposait directement les personnes au danger, en les poussant vers des enclaves de plus en plus rÃ©duites. En Cisjordanie occupÃ©e, dÃ©but 2025, lâ€™opÃ©ration Â« Iron Wall Â» de lâ€™armÃ©e israÃ©lienne a conduit au nettoyage ethnique de 32 000 PalestinienÂ·es dans trois camps de rÃ©fugiÃ©s Ã le dÃ©placement le plus massif dans la rÃ©gion depuis 1967. Ces personnes restent aujourdâ€™hui interdites dâ€™accÃ©s Ã leurs foyers par lâ€™armÃ©e israÃ©lienne, ou empÃªchÃ©es de retourner Ã lâ€™emplacement de leurs maisons que les autoritÃ©s israÃ©liennes ont dÃ©molies.

Dans le sud de la Syrie, oÃ¹ IsraÃ©l occupe une partie du territoire, HRW a constatÃ© que les forces israÃ©liennes se sont livrÃ©es Ã toute une sÃ©rie dâ€™abus contre les rÃ©sidentÂ·es, notamment des dÃ©placements forcÃ©s, la saisie et la dÃ©molition de maisons, et lâ€™interdiction faite aux habitantÂ·es de rentrer chez euxÂ·elles.

Tant Ã Gaza quâ€™en Cisjordanie, IsraÃ©l a affirmÃ© cibler des militantÂ·es palestinienÂ·es et leurs infrastructures. Mais cela ne justifie pas un dÃ©placement massif de la population civile. IsraÃ©l est tenu dâ€™envisager des alternatives : le dÃ©placement de masse est une mesure de dernier recours, et les autoritÃ©s nâ€™ont pas dÃ©montrÃ©, ni Ã Gaza ni en Cisjordanie, quâ€™elles avaient explorÃ© dâ€™autres moyens dâ€™atteindre leurs objectifs militaires, ni que tout dÃ©placement serait temporaire.

En rÃ©alitÃ©, HRW a constatÃ© dans les deux cas que les autoritÃ©s israÃ©liennes, soutenues par une politique dâ€™Ã©tat, ont intentionnellement provoquÃ© le dÃ©placement forcÃ© massif, dÃ©libÃ©rÃ© et de longue durÃ©e de civilÂ·es palestinienÂ·es, constituant des crimes de guerre et des crimes contre lâ€™humanitÃ©. Dans les deux cas, de hauts responsables israÃ©liens ont affichÃ© ouvertement leur intention dâ€™expulser les PalestinienÂ·es et de les maintenir hors de certaines parties de Gaza et de la Cisjordanie.

DÃ©sormais au Liban, les autoritÃ©s israÃ©liennes semblent enclencher le mÃªme processus de dÃ©placement forcÃ©. Plusieurs expertÂ·es des Nations Unies ont tirÃ© la mÃªme sonnette dâ€™alarme.

Le 16 mars, le ministre israÃ©lien de la DÃ©fense Israel Katz a dÃ©clarÃ© : Â« Les rÃ©sidentÂ·es chiites du sud du Liban qui ont Ã©vacuÃ©. esâ€™ ne rentreront pas dans leurs foyers au sud de la zone du Litani tant que la sÃ©curitÃ© des habitantÂ·es du nord dâ€™IsraÃ©l ne sera pas garantie. Â» Sous

